



Cessation liberale pour auto entreprise

Par **zaza3535**, le **02/05/2015** à **22:28**

Bonjour

je souhaiterais savoir si il est possible de cesser mon activité en libérale pour reprendre un statut auto entreprise? Si oui il doit y avoir un délai de carence? Ou alors est il possible de dissocier mes activités afin d'optimiser ou de cumuler divers statuts pour diminuer nettement mes charges. Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **03/05/2015** à **09:39**

Bonjour,

Situation insuffisamment exposée pour une réponse circonstanciée.

A vous lire, médecin le jour, peintre la nuit et notaire le samedi.